

Les civils menacés dans l'offensive de Gaza

Partage international n° [259](#) - Mars 2010

Un commandant israélien a reconnu qu'Israël avait violé les règles concernant la protection de la vie des civils pendant l'invasion de Gaza, afin de minimiser ses propres pertes militaires. De plus, le principe relatif aux « moyens et intentions », qui veut qu'un suspect doit avoir une arme et manifester l'intention de s'en servir, avant qu'on ne tire sur lui, n'était pas respecté. A ce jour, le grand quotidien israélien *Yediot Ahronot* n'a toujours pas publié un article rédigé il y a cinq mois et comportant le témoignage de ce commandant. Michael Sfar, juriste israélien

spécialiste des droits de l'homme, en déduit que s'il en est ainsi, c'est que « *le droit de tuer des civils* » avait été donné aux militaires pendant l'opération de Gaza.

A la lumière de semblables témoignages d'autres soldats israéliens, une pression internationale s'exerce sur Israël pour que soit menée une enquête indépendante sur l'offensive de Gaza. Selon le droit international, la vie des civils doit être protégée, même au risque de la vie des militaires.

Moyen-Orient

Sources : The Independent, Royaume-Uni

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : Tendances